



# La lettre

de l'Association Ethique et Investissement

décembre 2012

numéro

35

édito

A l'heure où il semble que les gouvernements prennent conscience de la nécessité de faire émerger une finance éthique et solidaire, il est réconfortant de constater que les établissements bancaires coopératifs ont déjà quelques atouts : proches de leurs clients par leur ancrage territorial, soucieux d'apporter des solutions de financements aux PME qu'elles aient le label solidaire ou non et mettant en place une transparence de l'information permettant au client de savoir ce qui est fait de son argent.

Pour les établissements financiers, ces points font partie de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). La Commission européenne s'est saisie du sujet depuis un an : elle soutient que, pour s'acquitter pleinement de leur responsabilité sociale, les entreprises doivent avoir *« engagé, en collaboration étroite avec leurs parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs dans leurs activités commerciales et leur stratégie de base »*. Le conseil d'administration d'Ethique et Investissement vous propose une journée de réflexion sur la RSE. En tant qu'investisseur responsable, notre objectif est d'orienter nos placements vers les entreprises les plus responsables, celles qui sont conscientes de la place à donner à l'homme dans l'économie. Mais dans le monde d'aujourd'hui, comment mesure-t-on la RSE, comment la met-on en place, quelle incitation pour l'entreprise. C'est à ces questions que nous tenterons de répondre le 4 avril 2013. Retenez cette date dans vos agendas dès maintenant.

En cette fin d'année, je vous adresse mes meilleurs vœux pour de belles fêtes de Noël et une excellente année 2013.

**Date à retenir :**

• **4 avril 2013**

- **Journée E&I :  
Responsabilité Sociale  
des Entreprise**
- **Assemblée Générale**

**Marie-Laure Payen,  
Présidente**

## Coopératives et Mutuelles : Des banques socialement responsables ?

La soirée débat du 18 octobre 2012, s'inscrivant dans le cadre de la semaine de l'ISR et de l'année internationale des coopératives, a été organisée en partenariat avec la Faculté des Sciences Sociales (FASSE) de l'Institut Catholique de Paris. Marie Laure Payen, présidente d'Ethique et Investissement et Elena Lasida, vice-doyen de la Fasse et directrice du master Economie solidaire et logiques de marché, ont insisté sur l'importance de ce partenariat initié il y a plusieurs années. Outre la recherche de l'éthique et du solidaire, chacun a la volonté de faire se rencontrer des acteurs très différents comme les congrégations religieuses, les entreprises et leurs parties prenantes, mais aussi les étudiants en formation initiale et les professionnels de l'ISR. L'objectif de la soirée était de décrypter la spécificité du système coopératif dans le monde bancaire et les conséquences qui en découlent tant au niveau de leur gouvernance que dans leur attitude face à la crise.

### Panorama général des banques coopératives.

#### Gérard LESEUL

Une banque coopérative est généralement un ensemble constitué par différentes entités coopératives, organisées géographiquement selon un schéma de pyramide inversée, signifiant que le niveau local détient le niveau régional qui lui-même contrôle le niveau national.

- Au niveau local, les caisses locales sont des entités coopératives, détenues sous forme de parts sociales par les sociétaires.
- Au niveau régional, les caisses régionales voire interrégionales ou encore banques régionales sont des établissements de crédit et sont des coopératives sous forme de sociétés de capitaux.
- L'organe central est l'instance de représentation du réseau auprès des pouvoirs publics qui doit assurer le contrôle du bon fonctionnement des membres du groupe coopératif et organiser une solidarité financière entre les entités régionales. Cette instance peut être soit une Fédération Nationale, lieu de débats internes entre les différentes entités pour la définition des orientations stratégiques du groupe (modèle Crédit Mutuel), soit une caisse nationale (modèle Crédit Agricole).

Les groupes coopératifs sont de plus en plus complexes dans la mesure où ils comprennent un cœur de banques coopératives mais sont également propriétaires de nombreuses filiales (*non coopératives*) tant sur le territoire qu'à l'international. Leur réussite commerciale et économique a même poussé certaines banques coopératives à hybrider les types de capital au sein de l'organe central (parts sociales et titres cotés).

En dépit de leurs spécificités, les banques coopératives conservent trois caractéristiques communes :

Leur activité s'étend à la totalité des opérations bancaires et financières et s'adresse à tout client.

Leur implantation est généralement liée à un territoire qui, selon les réseaux, peut s'étendre à un ou plusieurs départements.

Leur mode de gouvernance est mutualisé par une implication démocratique des sociétaires à tous les niveaux de décision.

Tout sociétaire peut se faire élire administrateur mais aucun n'a plus de pouvoir qu'un autre.

#### Historique :

C'est à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle que la plupart des établissements coopératifs financiers apparaissent en France avec pour origine soit le mouvement chrétien social de Raiffeisen soit le mouvement libéral de Schulze-Delitsch. Leur but est de lutter contre l'usure, favoriser l'accès des exclus, des « petites gens » au crédit et aux services bancaires et contribuer ainsi au développement de leurs activités économiques. Ainsi dès 1860, de petites sociétés de crédit mutuel prennent forme et s'institutionnalisent. Progressivement l'Etat leur confère un cadre légal spécial plus réglementé que les banques d'affaires et de dépôts privées : spécialisation des activités, composition du sociétariat, prise en charge d'une partie de leur financement et de leurs emplois, exemption d'impôt sur les bénéfices etc... et petit à petit dotation d'organes centraux.

Certaines sont spécialisées, d'autres sont plus généralistes, mais toutes, par leur implantation de proximité, financent des petites activités ou associations locales en milieu urbain et rural. Entre 1945 et 1980, on observe une consolidation de ces banques coopératives, puis un processus de déspecialisation. Dans le milieu des années 60, une série de réformes étend cette tendance ainsi qu'un désengagement de l'Etat des circuits de financement. Cela induit le rapprochement des activités des banques de dépôts et des banques d'affaires obligeant progressivement les banques de détail à aller chercher de l'argent sur les marchés. Enfin, le régime de croissance économique des Trente glorieuses largement fondé sur une économie d'endettement, en particulier d'une clientèle moyenne et modeste, favorise l'essor des banques coopératives. Depuis 1980, les banques coopératives sont entrées dans une période de mutation liée aux évolutions de l'environnement national et international. La réforme du système financier français - lois de 1984 et 1996 - a stimulé la concurrence, a remis en cause la plupart des avantages dont certaines banques bénéficiaient et a organisé le désengagement de l'Etat dans la conduite directe des activités bancaires en dénationalisant plusieurs établissements.

Jusqu'alors structurées en réseaux, dont l'activité principale était la banque de détail, les banques coopératives se réorganisent et gagnent de nouveaux marchés, rachetant même certains établissements que l'Etat met en vente.

Le développement de l'activité bancaire globale, son internationalisation, et l'extension des risques ont alors conduit à une réglementation prudentielle commune (Bâle3), réglementation probablement nécessaire mais tendant à occulter les spécificités des groupes coopératifs...

Depuis 2003, il ne reste en France que 3 groupes bancaires coopératifs : le groupe BPCE, né de la fusion en 2009 des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne, le réseau du Crédit Agricole et enfin le réseau du Crédit Mutuel.

### Panorama des banques coopératives en France en 2010

**Les 3 groupes coopératifs Crédit Agricole, BPCE et Crédit Mutuel** (4 réseaux en comptant celui du Crédit coopératif) parmi les 6 grandes banques françaises. Ils totalisent plus de :

- 72,3 milliards d'€ de chiffre d'affaires (PNB, produit net bancaire) cumulé,
- 10,1 milliards de résultat,
- 142,6 milliards de fonds propres

#### Premiers réseaux bancaires

- Plus de 60% de la banque de détail
- 73% des agences bancaires sur le territoire français (hors réseau de La Banque Postale)
  
- Plus de 90% de la population française y détient un compte ou un livret
- Plus de 22 millions de sociétaires

**Premiers financeurs de crédit** : 60 % de parts de marché (total des crédits)

**Premiers financeurs des PME et du développement local** : 74 % de parts de marché

**Plus de 360 805 salariés** : 2/3 des salariés et des recrutements du secteur bancaire

Sources : *Rapports annuels Chiffres-clés 2010 tenant compte de l'activité des filiales*

**Table ronde** animée par François de Witt :

**Christophe COUTURIER**, Directeur Général d'Ecofi, société de gestion du Crédit Coopératif - **Jean-Marc de BONI**, Président du Directoire de la NEF - **Gérard LESEUL**, Responsable des relations institutionnelles et internationales au Crédit Mutuel.

### NEF

Créée en 1988 sous statut de société financière, La Nef se définit comme une coopérative solidaire de finance éthique. Elle regroupe 35 000 sociétaires en grande majorité des personnes physiques. La spécificité de la Nef repose sur sa totale indépendance et sur plusieurs initiatives souvent reprises par d'autres groupes. On peut citer en particulier : mise en place d'une grille salariale restreinte (écart maximum d'un facteur 5 entre les rémunérations extrêmes y compris intéressements etc), développement d'une finance éthique, inventée dès 1978 par l'association la NEF (qui donnera naissance à la société financière), en permettant aux épargnants de reverser tout ou partie de leurs intérêts à des associations caritatives, en donnant aux déposants la possibilité de choisir la destination de leurs fonds (environnement, social, culture etc...), enfin, mise en place d'une transparence totale sur la façon dont l'argent est utilisé avec publication de la totalité des opérations, comme par exemple l'attribution d'un prêt à une entreprise X pour un projet précis. Cette transparence est impulsée par l'intuition fondatrice de la NEF de relier les épargnants avec les emprunteurs (TPE, PME mais aussi collectivités locales...) ; cela passe même par des rencontres locales (RandoNef) entre les sociétaires et les entreprises qui ont bénéficié de leurs placements.

### Crédit Coopératif

Fondée en 1893, le Crédit Coopératif est une des banques du groupe BPCE. Ses clients sont essentiellement des personnes morales de l'économie sociale : associations, mutuelles, coopératives mais aussi des PME (50 % des crédits) et depuis une dizaine d'années des particuliers (environ 250 000 à ce jour dont 70% sont sociétaires). De ce fait, le crédit coopératif fait de la "finance patiente" c'est-à-dire qu'elle accompagne dans la durée les projets de ses clients. Elle finance ainsi l'économie réelle, avec une proportion très faible d'interventions sur le marché (10 à 15%), même si elle doit se refinancer (« pour prêter, il faut avoir ! »). 1er établissement à avoir instauré la contribution solidaire volontaire sur les opérations de changes : 0,01% du montant des opérations de change réalisées par le crédit coopératif, pour ses clients ou en compte propre est reversé à des acteurs reconnus du développement international (ex : Gerès...).. Pour Christophe Couturier, un établissement coopératif n'a pas pour but principal de maximiser ses marges. C'est pour lui toute la différence avec un établissement capitaliste normal qui vise d'abord à maximiser son profit pour satisfaire ses actionnaires. L'équilibre entre clients et sociétaires d'un groupe coopératif est beaucoup plus stable, conclut le DG d'Ecofi et c'est l'avantage premier d'un groupe coopératif.

### Crédit Mutuel

Né 1992 en Alsace sur le modèle Raiffeisen le CM est aujourd'hui la banque coopérative française la moins centralisée ; elle est constituée de 2104 caisses locales, financièrement autonomes, de 18 groupes régionaux et d'une confédération nationale.

Elle regroupe 11,3 millions de clients, dont une grande partie sont des personnes aux revenus moyens. En 1998 elle a pris le contrôle du CIC et s'appelle souvent à présent CM-CIC. Contrairement aux structures précédentes, les attentes de ses clients sont très variées, et le CM tente de répondre spécifiquement à chacune de ces attentes, à travers 300 produits proposés, mais elle reste une banque généraliste avec une clientèle très hétérogène. De façon générale, 65% de chaque compte ouvert sont centralisés à la Caisse des Dépôts pour financer le logement social. Même si la gamme de produits solidaires est moins étendue que celle de ses confrères à la tribune, Gérard Leseul insiste sur la volonté affichée du CM de développer la responsabilité, l'éthique et l'ISR. Il reconnaît le besoin de commercialiser davantage l'ISR, ce qui doit impliquer la formation des chargés de clientèle qui selon lui sont encore peu rodés à cette approche.

### Quelles propositions face à la crise ?

Pour JM de Boni, il ne sert à rien de réguler toujours plus. Il faut rendre au déposant la responsabilité de son argent. Aujourd'hui, les dépôts bancaires n'ont aucune traçabilité : 2 500 milliards d'euros sont utilisés sans rendre compte à personne. Il faut obliger les banques à une plus grande transparence. Selon lui, si cela avait été fait avant 1990, on ne serait pas dans la situation actuelle.

Pour Christophe Couturier, une première idée serait que le taux des prêts de financement des projets sociaux ou solidaires reste bas, par exemple à 2,25% (comme le livret A). Cela suffirait aux épargnants solidaires et permettrait aux emprunteurs de développer leurs projets, de créer des emplois, etc... D'autre part, il faut faire son métier correctement ! Cela veut dire en particulier, sélectionner de façon très professionnelle les projets en vérifiant leur viabilité et leur capacité à rembourser.

Pour Gérard Leseul, il y a un besoin urgent de réinvention du métier de banquier et de renforcement du sociétariat quelle que soit la taille de l'établissement : l'ancrage local est indispensable car il permet aux sociétaires de s'exprimer, de dialoguer, de tisser des liens.

### ACTUALITE sur la lutte anti corruption

En Décembre 2009, Ethique et Investissement avait organisé une soirée sur le thème « Afrique et matières premières ». Nous avons alors dénoncé l'opacité qui entoure le secteur des ressources naturelles et l'existence de réseaux corruptifs avec les conséquences que l'on sait (financement d'armement, violation des droits de l'homme, détournement de fonds, etc...). Plusieurs initiatives mondiales proposant des solutions avaient été présentées telles que ITIE, Global Witness, Secours Catholique, Publish What You Pay, ESTTA, ECOS etc...Leurs efforts pourraient être bientôt récompensés puisqu'une réglementation de transparence dans l'industrie extractive s'annonce enfin.

En effet, le 22 août dernier, la SEC (le régulateur des marchés financiers américains) a adopté la loi Dodd-Frank, demandant aux entreprises cotées des secteurs pétrolier, gazier et minier, telles que Total, Chevron, BP et Shell de publier leurs paiements aux gouvernements de tous les pays où elles opèrent.

Le 18 septembre 2012, la Commission des Affaires Juridiques du Parlement Européen s'est prononcé à son tour en faveur d'une loi obligeant les entreprises extractives et forestières à publier leurs paiements non seulement par pays mais aussi projet par projet, c'est-à-dire pour tout contrat passé avec le pays hôte. Ainsi, chaque paiement dépassant 80 000€ devrait être rendu public. Aucune exemption ne devrait être accordée pour les pays où les lois pénales interdisent la publication des paiements. Ce texte de loi est actuellement présenté aux Etats membres dans le but de parvenir à un accord d'ici à la fin de l'année 2012 pour une adoption au Parlement début 2013.

Mais une contre offensive a été initiée par le principal lobby pétrolier, l'American Petroleum Institute (API) qui a porté plainte contre la SEC, estimant que ces décrets portent atteinte à la liberté d'expression. Pourtant, précise Grégoire Niaudet, coordinateur de la plateforme Publiez Ce Que Vous Payez\*, l'API a été plusieurs fois consulté dans la préparation de la loi et plusieurs membres font partie de l'Initiative pour la Transparence dans l'Industrie Extractive (ITIE).

Espérons que cette plainte n'influencera pas le débat dans les pays de l'union européenne.

Ethique et Investissement soutient l'appel du Secours Catholique à interpeller les dirigeants en signant et relayant la pétition « En finir avec la corruption dans les industries extractives » :

[http://www.avaaz.org/fr/petition/En\\_finir\\_avec\\_la\\_corruption\\_dans\\_les\\_industries\\_extractives/](http://www.avaaz.org/fr/petition/En_finir_avec_la_corruption_dans_les_industries_extractives/)

Source : Secours Catholique 18/11/2012.

\*Membres français de la plateforme « Publiez Ce Que Vous Payez »: Les Amis de la Terre, Amnesty International France, Care France, CCFD-Terre Solidaire, CIMADE, FIDH, Info Birmanie, IPAM, Justice et Paix, Oxfam France, One France, Partenia 2000, Secours Catholique-Caritas France, Sherpa, Survie, Transparence International France.

PRESIDENTE : Marie-Laure PAYEN  
VICE-PRESIDENTE : Martine ELSAKHAWI  
TRESORIERE : Thérèse VAN DE WEGHE  
SECRETAIRE : Pierre ARQUIE  
CHARGÉE DE MISSION : Murielle HERMELLIN

ASSOCIATION ETHIQUE et INVESTISSEMENT : 93 Rue de Sèvres, 75006 PARIS - tel : 01 45 49 84 41 - [info@ethinvest.asso.fr](mailto:info@ethinvest.asso.fr) - [www.ethinvest.asso.fr](http://www.ethinvest.asso.fr)

